

## Administration communale de Lorentzweiler

# Demande d'autorisation de construire pour des travaux de grande envergure

Données structurantes du projet dit:			
N° de référence Date d'introduction de la demande Date de la décision du bourgmestre  (°) à remplir par l'Administration Communale		Remarques*  * * *	
je/nous soussigné(e)(s) Nom / Prénom N°, rue C.P. et localité Téléphone E-Mail demand(e)(ons) la délivrance d'une autorisation de constr	uire pour les travaux définis au dos agrandissement	ssier ci-joint, concernant:	
La direction des travaux est assurée par Le gros œuvre sera exécuté par			
Situation géographique Section N° cadastral N°, rue C.P et localité		Lieu-dit Contenance de la parcelle	
Constructions principales et dépendance Surface construite brute [SCB]* Surface utile (selon déf. STATEC) Surface habitable nette (selon déf. ILNAS)*	m <sup>2</sup> m <sup>2</sup> m <sup>2</sup>	Tableau surfaces** Occupation au sol Volume construit Surfaces scellées	m³ m³
Fonctions urbaines SCB affectée aux: Logements Commerces Hôtels, restaurants et débits de boissons Service administratifs ou professionnels Activités de loisir et culturelles Équipements de service public Activités artisanales et industrielles Autres:	m² m² m² m² m² m² m² m²	de type unifamilial de type collectif qualifiés de "chambres meublées"  Nombre de log. de type collectif de surface nette < à 50 m² de surface nette entre 50 et 149 m² de surface nette entre 150 et 249 m² de surface nette > 250 et 349 m² de surface nette > 350 m²	
Emplacements de stationnement privés à l'intérieur des constructions aménageés sous car-ports  Remarques	u. u.	non couverts aménagés sur une autre parcelle	u u
Je nous déclare/déclarons avoir pris connaissance les bâtisses en vigueur.	e du plan d'aménagement génd	- éral (PAG), partie écrite et partie graphique, ains	si que du règlement sur

signature

date, localité

### Annexes à fournir suivant les articles 78 et 79 du Règlement sur les bâtisses, selon la complexité du projet

- un extrait officiel actuel du cadastre à l'échelle 1 : 2500 ou 1 : 1250, indiquant clairement la ou les parcelles sur lesquelles les travaux sont prévus,
- » un plan de situation à l'échelle 1 : 500 ou 1 : 250, indiquant les reculs par rapport aux limites parcellaires et la distance entre les constructions, la dimension des constructions prévues,
- » leurs accès et les cotes de niveau, ainsi qu'un tableau récapitulatif renseignant sur l'emprise au sol et sur le scellement du sol (voir tableau sur la page précédente). Ce tableau doit également contenir, le cas échéant, la surface construite brute totale et la surface construite brute dédiées aux différentes fonctions urbaines ainsi que le nombre et la taille des logements projetés,
- » le certificat de performance énergétique pour les bâtiments d'habitation et pour les bâtiments fonctionnels,
- » le mode et le degré d'utilisation du sol, tels que définies par le plan d'aménagement général et, le cas échéant par le plan d'aménagement particulier
- » un plan de plantation si le terrain est frappé d'une servitude écologique, telle que fixée dans le plan d'aménagement général ou dans le plan d'aménagement particulier,
- » les plans de construction établis de préférence à l'échelle 1 : 100 ou à titre exceptionnel 1 : 50. D'autres échelles sont possibles, à titre exceptionnel, pour des constructions aux dimensions importantes,
- » un levé topographique pour les terrains en forte pente
- » un descriptif de la configuration des éléments de construction en application de l'Art.40 et de l'Art.66

#### le cas échéant

- » la désignation du plan d'aménagement particulier auquel elle se rapporte
- » un certificat délivré par l'Ordre des Architectes et des Ingénieurs-conseils (OAI),
- » un extrait de l'acte de propriété mentionnant toute servitude, telle d'une servitude de passage pour les constructions en deuxième position,
- » le plan d'urgence et le plan d'intervention des sapeurs-pompiers
- » un descriptif des méthodes de travail prévues pour la réalisation des travaux de démolition d'une construction

Les documents mentionnés ci-dessus doivent être fournis à l'Administration communale en double exemplaire.

Tout document joint doit être plié au format A4 et porter un cartouche indiquant sa date, son contenu, son numéro et, le cas échéant, son index, sur le recto de la page.

## \*Définitions

## Surface construite brute [SCB]

On entend par surface construite brute la surface hors œuvre d'un bâtiment et des dépendances en additionnant la surface de tous les niveaux. Seules les surfaces non aménageables en sous-sol ou partiellement en sous-sol et sous combles ne sont pas prises en compte. Les surfaces non closes\*, notamment les loggias, les balcons et les car-ports, ne sont pas prises en compte pour le calcul de la surface construite brute.

## Surface habitable nette

Surface habitable calculée conformément à la norme luxembourgeoise relative à la surface des logements (ILNAS 101:2016).

<sup>\*\*</sup> Un tableau de surfaces à part énumérant tous les pièces avec leurs surfaces nettes, couloirs, halls et escaliers est à fournir à part. En cas d'une transformation ou d'un agrandissement, un tableau "situation actuelle" et un tableau "projet" est à fournir.